

CONSEIL MUNICIPAL



Compte Rendu de la Séance du 27 mai 2011

L'an deux mil onze,
et le vingt-sept mai à vingt heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Gérard BAZIN, Maire.

Etaient présents : MM Gérard BAZIN – Francis MAINGUY — Régis MAZEAU - Pascal GORIAUX – Charles BELAN – Gérard BIZETTE – Mmes Claudine HAMON - Denise CHOUIN – Sandrine MARION – Muriel BERREZAIÉ – Marie-Agnès CHAUSSEBLANCHE – MM Olivier DAVID – Bernard GADAUD (départ après la DCM n° 15) – Mmes Martine LELIEVRE – Jocelyne LEMETAYER – M Jérôme LE NOAC'H – Mme Chantal MIRALLES – MM André PICHOFF – Laurent RABINE – Noël ROUILLARD.

Etaient excusés : Guy CASTEL – Elisabeth EICHELBERGER – Marquita GIRARD – Mickaël MASSART - Rolande RIEFENSTAHL – Bernard GADAUD (départ en cours de séance),

qui avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Guy CASTEL André PICHOFF,
- Elisabeth EICHELBERGER à Gérard BAZIN,
- Bernard GADAUD à Laurent RABINE.

Était absent non excusé : Annie-Claude CROCQ – Myriam GASSINE.

A été élu secrétaire : Olivier DAVID.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC ECOLE PRIVEE : CREDITS ANNEE 2011

Monsieur GORIAUX fait savoir que selon les termes de la délibération du 9 juillet 1998, il a été procédé au calcul du coût d'un élève à l'école publique (base : exercice comptable 2010). Les résultats sont les suivants :

Nature de la dépense	Ecole maternelle	Ecole primaire
Part représentative des salaires	799.69	124.95
Frais de fonctionnement	260.15	176.12
TOTAL	1 059.84	301.07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les calculs effectués.

Compte-tenu des effectifs de l'école privée – enfants domiciliés à LA MEZIERE- au 1^{er} janvier, les crédits alloués au titre du contrat d'association pour l'année civile 2011 s'établissent à :

102 enfants en primaire	
x 301.07 € =	30 709.14 €
69 enfants en maternelle	
x 1 059.84 € =	73 128.96 €
TOTAL	103 838.10 €

Les versements seront effectués de la façon suivante :

Avril	25 959.00 €
Juillet	25 959.00 €
Septembre	25 959.00 €
Décembre	25 961.10 €
TOTAL	103 838.10 €

L'acompte de 18 315.00 € déjà versé est à déduire du paiement d'avril.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DEVIS SPIE

Sur proposition de M MAINGUY, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, les devis de la société SPIE en date du 21 février 2011 pour les travaux d'éclairage public :

	Montant TTC
- Rue du Camp des Anglais	6 711.00 €
- Place Maignan	10 066.49 €
- Rue des 4 Roses et rue du Chêne Hamon	3 355.50 €
- Rue de la Beauvairie	11 184.99 €
- Rue de Texüe	7 829.49 €
- Place de la Mairie	2 533.61 €
- Parking salle des sports	3 355.74 €
TOTAL	45 038.62 €

Ces dépenses seront imputées sur le budget principal de la Commune – article 2315 – opération n° 408 : "travaux d'éclairage public".

ACHAT DE MATERIEL POUR LA SALLE OBELIX DEVIS CSO

Sur proposition de Monsieur MAINGUY, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de l'entreprise Comptoir du Sud-Ouest en date du 26 avril 2011 :

Objet : achat de luminaires pour la salle Obélix.

La dépense, d'un montant TTC de 1 496.20 €, sera imputée sur le budget principal de la

Commune, article 2188 – opération n° 418 : "achat de matériel salle Obélix".

TRAVAUX ENSEMBLE POLYVALENT DEVIS RUE

Sur proposition de M MAINGUY, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis des Menuiseries RUE en date du 15 mars 2011 :

Objet : travaux dans le restaurant municipal :

- * Fourniture et pose d'une porte en aluminium
- * Fourniture et pose d'un module de porte anti-panique.

La dépense, d'un montant TTC de 4 171.89 €, sera imputée sur le budget du restaurant municipal, article 2313 – opération n° 83 : "travaux restaurant municipal".

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Sur proposition de M GORIAUX, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société SIPAC en date du 23 mai 2011 pour l'achat de matériels informatiques :

	Montant TTC
* 1 écran	113.62 €
* 1 ordinateur portable	649.42 €
* 6 ordinateurs	4 000.63 €
TOTAL	4 763.67 €

Cette dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2183 – opération n° 73 : "achat de matériel informatique – mairie".

CONSEIL MUNICIPAL



VALIDATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Sandrine MARION et Gérard BIZETTE présentent les projets du Conseil Municipal enfants :

1°) Panneaux signalétiques des salles de l'ensemble polyvalent : report à l'ordre du jour de la prochaine séance

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DEVIS SIPAC

Sur proposition de M GORIAUX, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la société SIPAC en date du 23 mai 2011 :

Mairie – date limite : 24 septembre 2011 à 12 h.

VALIDATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Sandrine MARION et Gérard BIZETTE présentent les projets du Conseil Municipal enfants :

1°) Panneaux signalétiques des salles de l'ensemble polyvalent : report à l'ordre du jour de la prochaine séance

Objet : achat d'un ordinateur (qui sera mis à disposition de l'Office Macérien Culture et Sports). La dépense, d'un montant TTC de 800.00 €, sera imputée sur le budget du restaurant municipal, article 2183: "opération non affectée".

ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sur proposition de M GORIAUX, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, l'achat du mobilier ci-dessous pour les services administratifs :

Fournisseur	Désignation	Montant TTC
CAMIF	1 fauteuil de bureau	147.10 €
	2 armoires basses	485.58 €
UGAP	2 caissons mobiles	400.70 €
	TOTAL	1 033.38 €

Cette dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 73 : "achat de matériel et mobilier pour la mairie".

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE PJ HELIAS

Sur proposition de M GORIAUX, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le devis de la Société INMACWSTORE du 20 mai 2011, pour l'achat de matériels informatiques pour l'école PJ HELIAS :

Coût TTC

8 ordinateurs portables (renouvellement d'ordinateurs Et renforcement du parc informatique)	
8 ordinateurs portables	4 447.78 €
1 disque dur externe	80.13 €
1 vidéo projecteur NP 210	433.73 €
9 antivol câbles de sécurité	96.87 €
TOTAL	5 058.51 €

Ces dépenses seront imputées sur le budget principal de la Commune, opération n° 493 – article 2183 : "achat de matériel informatique pour l'école PJ HELIAS".

ACHAT DE MATERIEL POUR LA SALLE ORION DEVIS GROUPE PIERRE LE GOFF

M BELAN rappelle que, lors de la séance du 27 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé le devis de la société Pierre LE GOFF pour l'achat d'un chariot de ménage pour la salle ORION – montant TTC 1 114.81 €. Il convient de compléter la commande par l'achat du balai microgliss – coût TTC 66.69 €.

Le Conseil Municipal en prend acte et approuve le devis du groupe Pierre LE GOFF pour l'achat du chariot de ménage – coût total TTC 181.50 € (114.81 € + 66.69 €).

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 480 "achat de matériel pour la salle ORION".

Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE MATERIEL POUR LA SALLE ORION DEVIS CASTORAMA

Sur proposition de Monsieur BELAN, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**, le devis de l'entreprise CASTORAMA en date du 3 mars 2011

Objet : achat de 4 miroirs pour les sanitaires de la salle ORION.

La dépense, d'un montant TTC de 101.60 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 480 "achat de matériel pour la salle ORION".

ACHAT DE MATERIEL POUR LES TERRAINS DE FOOTBALL DEVIS AQUASSYS

Sur proposition de M BIZETTE, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**, le devis de la société AQUASSYS en date du 21 janvier 2011

Objet : achat d'un enrouleur – arroseur pour les terrains de football (achat de l'enrouleur – ouverture et fermeture des tranchées – modifications dans le local technique et programmation).

La dépense, d'un montant TTC de 7 315.45 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 507 "achat de matériel pour les terrains de football".

TRAVAUX TERRAIN DE TENNIS DEVIS ENVIROSPORT ENTREPRISES

Monsieur BELAN présente deux devis pour la réfection des terrains de tennis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le devis de ENVIROSPORT ENTREPRISES.

Objet : travaux préparatoires : traitement chimique des mousses et nettoyage mécanique, renforcement des fonds de court et application de peinture traçage des lignes de jeux.

La dépense, d'un montant TTC de 12 696.74 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2315 – opération n° 454 "travaux terrain de tennis".

ACHAT DE MATERIEL POUR LE MACERIADO

Un crédit de 517.00 € a été inscrit au budget afin d'acheter un moteur pour le projet robotique.

Compte-tenu des dates du trophée auquel ont participé deux équipes de jeunes, le moteur a été acquis par l'association Macériado.

Sur proposition de Mme MARION, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de rembourser la somme de 516.67 € à l'association MACERIADO, ce qui correspond au montant de la facture MDP du 27 janvier 2011.

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 443 : "achat de matériel pour le Macériado".

ACHAT DE MATERIEL D'ARROSAGE AUTOMATIQUE DEVIS HORTALIS

Sur proposition de M BIZETTE, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité** le devis de la société HORALIS en date du 1^{er} février 2011

CONSEIL MUNICIPAL



Objet : achat d'un dispositif d'arrosage automatique des jardinières de l'ensemble polyvalent.

La dépense, d'un montant TTC de 246,20 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 83 "achat de matériel pour l'ensemble polyvalent".

TRAVAUX DE CLOTURE : DEVIS CLOTURES DE L'OUEST

Monsieur GADAUD, intéressé, quitte la séance.

Monsieur BIZETTE présente deux devis pour la fourniture et pose d'une clôture entre le lotissement du Domaine de la Fontaine et le groupe scolaire maternelle (71 ml).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis de la Société Clôtures de l'Ouest en date du 26 janvier 2011, pour la réalisation de ces travaux.

La dépense, d'un montant TTC de 3 227.66 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2315 –opération n° 553 "travaux programme environnement 2011".

FAUCHAGE TARDIF : VALIDATION DES SECTEURS

La Communauté de Communes du Val d'Ille expérimente le fauchage tardif des bords de route (accotements, fossés, talus) depuis juillet 2009. Le but est notamment de permettre le développement de la faune et de la flore qui y trouvent refuge, pour favoriser la biodiversité.

Des tronçons de voie communale, répartis sur les dix communes du Val d'Ille, sont sélectionnés pour cet entretien. En 2010, une longueur de bord de route de 2 km a été ainsi entretenue à LA MEZIERE

- * Au sud de Beau Chêne,
- * Au Nord du Bourg.

Sur proposition de Monsieur BIZETTE, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, de reconduire cet entretien pour l'année 2011. (avec les mêmes portions de voie communale).

Monsieur le Maire fait savoir que trois champs situés près du collège et à Biardel appartenant à la Commune sont inexploités. Ces terrains pourraient être mis à la disposition d'agriculteur de la Commune afin d'augmenter leurs ressources en fourrage.

La Commission Environnement est chargée d'étudier ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS FINALISES POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

Monsieur BELAN rappelle que l'association sportive du collège a sollicité une subvention au titre des fonds finalisés pour la participation d'élèves au championnat de France scolaire de gymnastique rythmique qui a eu lieu à LILLE du 16 au 18 mai 2011.

Au vu du budget prévisionnel, la dépense s'élève à 1 235.00 €.

Les recettes sont les suivantes :

☞ Cotisations :	240.00 €
☞ Dons :	696.00 €
☞ Fonds propres :	140.00 €

TOTAL 1 076.00 €

Conformément à la réglementation adoptée pour les fonds finalisés, « l'association organisatrice apporte, sur ses fonds propres (sauf cas exceptionnel accepté, après avis de l'OMCS, par le Conseil Municipal) un minimum de 10 % du budget de l'opération, somme qu'elle aura prévue au moment de l'élaboration de son budget prévisionnel ». Le montant à prélever sur fonds propres atteint ce minimum.

Montant du déficit prévisionnel : 159.00 €

Compte-tenu que 6 élèves du collège font le déplacement dont 5 sont domiciliés à La Mézière, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette demande et de verser à l'association une subvention d'un montant maximum de 132.50 € (soit 159.00 € x 5/6).

ORGANISATION DU 25^{ME} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE AVEC KOSEL

Lors du séjour de la délégation Allemande à LA MEZIERE, sera célébré le 25^{ème} anniversaire du jumelage avec KOSEL.

Monsieur LE NOAC'H présente le programme de la journée qui s'achèvera par un bal et un feu d'artifice.

Les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget, seront financés par la Commune :

- * L'achat du feu d'artifice auprès de la société BREZAC artifices, pour un montant TTC de 4 500.00 €
- * Ainsi que les frais divers à hauteur de 500.00 € TTC (frais SACEM, service sécurité, etc....)

Ces dépenses seront imputées sur le budget principal de la Commune – article 6232 : "fêtes et cérémonies".

CONVENTION AVEC LES ECOLES POUR L'ACCUEIL DE CLASSE A LA BIBLIOTHEQUE

Sur proposition de Madame CHOUIN, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, la convention à signer avec les écoles pour l'accueil de classe à la bibliothèque.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : FACTURATION EN CAS DE DEGRADATION DES PLAQUES DE PLAFOND

Des plaques de plafond de la salle polyvalente sont parfois endommagées lors des locations (suite à l'installation de guirlandes notamment).

Sur proposition de Monsieur GORIAUX, le Conseil Municipal décide de fixer un tarif pour le remplacement d'une plaque. En cas de dégradation, le remboursement sera demandé à l'utilisateur de la salle.

Tarif : 20.00 € par plaque.

Adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ENFANCE VAL D'ILLE

Conformément aux statuts de l'association Enfance Val d'Ille, "les représentants sont désignés par les collectivités concernées, pour 3 ans". Le mandat de Sandrine MARION arrive donc à son terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le mandat de Sandrine MARION en qualité de déléguée au Conseil d'Administration de cette association.

Adopté à l'unanimité.

VENTE DE BOIS

Sur proposition de Monsieur MAINGUY, le Conseil Municipal décide de mettre en vente six lots de bois, selon la procédure habituelle.

Un article sera publié dans la feuille mensuelle d'information, sur le site de la Commune, et dans le bulletin municipal, afin d'inviter les personnes intéressées à remettre une offre en mairie – date limite : 24 septembre 2011 à 12 h.

VALIDATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Sandrine MARION et Gérard BIZETTE présentent les projets du Conseil Municipal enfants :

CONSEIL MUNICIPAL



1°) Panneaux signalétiques des salles de l'ensemble polyvalent : report à l'ordre du jour de la prochaine séance

2°) Parcours bi-cross dans l'espace nature : ce projet a été élaboré par les enfants du Conseil Municipal enfants et un groupe de jeunes ados, en collaboration avec Gérard BIZETTE, responsable de la commission Environnement.

Le Conseil Municipal valide ce projet. Les travaux pourront être réalisés en juin.

Monsieur MAZEAU informe le Conseil Municipal de la nécessité d'engager une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols concernant la ZAC des Lignes de la Gonzée.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAIN

Le Principal du Collège a sollicité l'autorisation d'utiliser une partie du terrain communal situé à l'Ouest du collège ce qui donnerait un peu d'espaces verts aux élèves.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- × Décide de répondre favorablement à cette demande, étant précisé que cet espace sera utilisé sous la surveillance d'adulte du collège,
- × Approuve le projet de convention dont un exemplaire est joint en annexe,
- × Autorise le Maire ou un adjoint à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

VŒU RELATIF A L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR LES FERMETURES DE CLASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient le vœu du Conseil Général relatif à l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes :

Vœu relatif à l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes proposé au nom du GROUPE SOCIALISTE ET DEMOCRATE DE PROGRES par Henri RAULT Conseiller général délégué à la diversification des activités en milieu rural, gestion et promotion des Espaces Naturels Sensibles

"Pour répondre à une décision d'ouverture d'une classe de l'Inspection d'Académie, une commune est amenée à consentir un effort d'investissement important aux côtés de l'Etat. En contrepartie, l'Assemblée Départementale demande à l'Education Nationale de contracter auprès de cette commune l'engagement de ne pas procéder à une fermeture dans les cinq années qui suivent l'ouverture de la classe".

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS